

Règlement du Jeu

« Les Aventuriers des Cadeaux Perdus »

1. Objet du jeu

Chaque visiteur peut retirer un **Passeport des Aventuriers** à son arrivée au **stand de la Ville**.

Ce passeport comporte la liste des stands participants.

L'objectif pour les visiteurs est de **parcourir le marché**, de **visiter les stands**, et de **collecter les "Cadeaux Perdus"** sous forme d'autocollants remis par chaque exposant.

2. Participation

- Le jeu est ouvert à **tous les visiteurs** du Marché de Noël.
 - Chaque visiteur ne peut **participer qu'une seule fois**.
-

3. Collecte des "Cadeaux Perdus"

- À chaque stand visité, le participant reçoit un **autocollant unique** représentant un « Cadeau perdu », à coller dans son passeport.
 - Les autocollants sont fournis par le **service festivité** et doivent être apposés dans les **cases prévues** sur le passeport.
-

4. Conditions de participation au tirage au sort

- Pour être éligible au tirage au sort, le passeport doit comporter **au minimum 20 autocollants**.
 - Une fois complété, le passeport doit être **déposé dans l'urne** prévue à cet effet au **stand de la Ville**, avant **17h15**.
-

5. Tirage au sort

- Le tirage au sort aura lieu à **17h30** au **stand de la Ville**.
- **Un gagnant** sera désigné.
- Le gagnant remportera **un bon d'achat d'une valeur de 30 €**
- Le gagnant sera annoncé publiquement au stand de la Ville.
- **La présence du gagnant est obligatoire** au moment de l'annonce.
 - Si le gagnant tiré au sort n'est pas présent, un **nouveau tirage** est immédiatement effectué.
 - L'opération est répétée jusqu'à désignation d'un gagnant **présent sur place**, qui participera à la **photo officielle**.

- **Droit à l'image**

Le gagnant autorise expressément la Ville à **utiliser, reproduire et diffuser son image** prise lors de la remise du lot, sur tout support de communication institutionnel (site internet, réseaux sociaux, publications imprimées, etc.), **sans contrepartie ni rémunération**.

6. Conditions générales

- Les organisateurs se réservent le droit de **modifier le présent règlement** si nécessaire.
- La participation au jeu implique **l'acceptation pleine et entière** de l'ensemble des dispositions du présent règlement.